



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18 / 11 / 2024

Dossier complet le : 18 / 11 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-8412

1 Intitulé du projet

Requalification du centre-ville de Libercourt (62)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

COMMUNE DE LIBERCOURT

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

MACIEJASZ

Daniel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39) b) Opérations d'aménagement 41) Aire de stationnement ouvert au public 44) Equipements culturels	Périmètre de l'opération de 6,9 ha avec une SDP de 22 781 m ² => Projet soumis au cas par cas. Création de > 50 places de parking => cas par cas Construction d'un équipement culturel => cas par cas

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la reconfiguration du centre-ville de Libercourt en place de la friche de l'ancienne usine à goudron, en intégrant

- une programmation immobilière comprenant à la fois 228 logements neufs et des commerces en rez-de-chaussée
- le réaménagement de l'espace public
- la construction d'une halle ouverte de marché.

Préalablement, il sera démoli 3 bâtiments rue Saint Ghislain, pour une surface de 956 m².

4.2 Objectifs du projet

- Moderniser et rendre plus attractif le centre-ville et améliorer l'image et le cadre de vie au quotidien,
- Requalifier les espaces publics en veillant à la compatibilité des usages,
- Tirer parti du potentiel stratégique urbain, en confortant sa dimension paysagère,
- Apporter une réponse globale aux différentes problématiques du quartier, en proposant une mixité de fonctions (accompagner les équipements, intégrer l'habitat, améliorer le cadre de vie, diversifier le commerce ...).

Mais aussi et de manière plus concrète :

- Accompagner la construction du centre culturel comme pierre angulaire en l'intégrant au projet de requalification du centre-ville et en l'utilisant comme vecteur de réappropriation et de lien,
- Composer un projet d'aménagement avec les contraintes du site et en particulier la pollution (répartition des fonctions urbaines, terrassement et nivellement, gestion de l'eau et du ruissellement, définition des emprises paysagères et leurs fonctions d'accueil ...),
- Désenclaver le secteur du centre-ville par un maillage viaire qui puisse fluidifier, desservir, et créer du lien,
- Restructurer les espaces publics et espaces verts de proximité notamment en repensant les liaisons douces,
- Promouvoir le renouveau du quartier en proposant des préconisations liées au développement durable, qui s'inscrivent dans une logique d'aménagement respectueux de l'environnement, et du paysage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Voirie
- Assainissement (répartition de la conception et des travaux à préciser avec la CAHC)
- Gestion des eaux pluviales
- Alimentation en eau potable
- Distribution d' énergie électrique
- Distribution de gaz
- Eclairage extérieur
- Télécom

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'opération consiste à aménager le périmètre de 6,9 ha en plusieurs phases, selon la programmation suivante :
- 228 logements neufs et des commerces et services (voir présentation de la programmation en annexe 10, page 98)

- Un maillage de desserte : voirie, stationnements, mobilités douces
- La desserte des lots d'habitations, commerces et services, bureaux
- Des espaces paysagers et de loisirs, dont un jardin public
- Des espaces publics : parvis de l' Hôtel de Ville, une place centrale, une halle couverte, un mail central, un parking paysager d'une centaine de places

Ces aménagements ne sont pas de nature à être démantelés

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
Dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette totale de l'opération = 6,9 hectares Surface de plancher = 22 781 m ² Stationnement actuel : 264 places Stationnement projeté : 151. Soit -113 places (voir étude mobilité page 837) Espace vert = 20 460 m ² Nombre de logement = 228	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Quartier de l'hôtel de ville

Localité : Libercourt

Code postal : 6 2 8 2 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 0 0 ' 3 7 " 1 Lat. : 5 0 ° 2 8 ' 4 8 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 3 ° 0 0 ' 4 3 " 0 Lat. : 5 0 ° 2 8 ' 4 5 " 7

Point de d'arrivée : Long. : 0 3 ° 0 0 ' 3 4 " 8 Lat. : 5 0 ° 2 8 ' 5 3 " 6

Communes traversées :

Libercourt

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Libercourt approuvé le 18/12/2017 - Zone UC = zone de densité moyenne affectée essentiellement à l'habitat, aux commerces et services - Zone UBt = site de l'ancienne usine à goudron

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La moins éloignée = ZNIEFF de type 1 n°310013321 "Etang et bois de l'Épinoxy" à 800 mètres à l'ouest du projet Voir carte en page 9 du diagnostic écologique (annexe 13 page 229)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Agglo Hénin-Carvin approuvé par délibération n°18-162 du 20 décembre 2018 portant approbation des cartes stratégiques du Bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin. Voir carte en annexe 14 page 297
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de caractérisation de zone humide a été menée sur le site : elle a conclu en l'absence de zone humide. Voir page 43 dans le diagnostic écologique (Annexe 13 page 229)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondations approuvé le 26 mai 2014. Le site n'est pas concerné. Voir en annexe 14 page 297 Pas de PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre-ville a en effet accueilli historiquement une activité d'usine à goudron qui a impacté les différents milieux (sol, eaux souterraines, gaz des sols). Des plans de gestion ont été réalisés en août 2024 - voir annexe 16 page 298. Ils seront suivis dans le cadre du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage AEP n'est localisé en aval hydraulique à moins de 5 km du site. Trois captages AEP captant la nappe de la craie sont localisés entre 3,9 et 4,3 km du site en amont ou latéral hydraulique et sont dotés de périmètres de protection n'incluant pas le site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le moins éloigné est la ZPS "les cinq Tailles", situé à l'Est à 4900 mètres du site. Voir carte en page 11 du diagnostic écologique (Annexe 13 page 229)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équilibre déblais/remblais sera étudié pour permettre la réutilisation de tous les matériaux de déblais pour les besoins spécifiques du projet (remblai, PST, couche de forme). Les études et les travaux seront réalisés selon les modalités les plus appropriées permettant d'obtenir un équilibre du mouvement des terres et une réutilisation maximale des matériaux pour le projet. Exportation des terres polluées vers centre de traitement agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enjeux écologiques du site sont nuls/très faibles à modérés. Les impacts potentiels du projets concernent essentiellement les oiseaux et les chiroptères. Ceux ci seront évités, réduits et compensés en adaptant planning de travaux, en intégrant des nichoirs et des gîtes, et en plantant des essences arborées locales et des prairies en gestion différenciée, favorables aux insectes et donc à alimentation des oiseaux et chiroptères. Voir pages 42 et 60 du diagnostic écologique (Annexe 13 page 229)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone urbaine et ancienne friche industrielle, le site est déjà artificialisé
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques technologiques suivants sont recensés au niveau de la commune ; au niveau du site ils sont identifiés ainsi : - Installations industrielles classées (ICPE) : non concerné au niveau du site - Pollution des sols : concerné au niveau du site
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques naturels suivants sont recensés au niveau de la commune, au niveau du site ils sont identifiés ainsi : - Inondation : pas de risque connu au niveau du site - Séisme : risque faible au niveau du site - Retrait Gonflement des argiles : risque modéré au niveau du site - Radon : risque modéré au niveau du site
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de sols pollués : réponses apportées par le plan de gestion. Voir plan de gestion de la pollution en annexe 16 (page 298)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a été réfléchi dans l'objectif de structurer, hiérarchiser ou encore fluidifier les déplacements de tout ordre, créer du lien ou les renforcer entre les différentes fonctions urbaines, desservir l'ensemble des lots, créer des connections en privilégiant les modes doux. Voir page 30 du diagnostic urbain (Annexe 11 page 124) Voir page 9 de la note d'aménagement urbain et paysager (Annexe 8 page 22)
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit en phase chantier. En phase d'exploitation, la réglementation acoustique relative à la contribution sonore des voies nouvelles est respectée
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est potentiellement susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase de chantier d'aménagement, et ce de manière temporaire
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments et les espaces de circulation seront éclairés à l'aide de lampes à faible consommation d'énergie et grande longévité
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales respectera le principe d'infiltration sur site
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir page 23 de la note de gestion des eaux pluviales (Annexe 9 page 36) (notice technique)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production de déchets non dangereux, qui seront gérés par le gestionnaire de la ville .
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le projet verra la requalification paysagère notamment d'un espace actuellement dégradé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone déjà artificialisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.

NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.

Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est étendu sur les communes limitrophes de Libercourt.

Sur ces communes, aucun projet de nature à avoir des effets cumulés avec le présent projet n'est recensé.

NB - la zone d'aménagement concerné Eco Pôle gare est déjà en cours de réalisation donc n'est plus considéré comme projet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il n'existe pas à ce jour d'évaluations des incidences réalisées dans le cadre d'une autre législation applicable au projet et/ou au site

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une grille d'éco-construction en 10 principes : Le projet d'aménagement du centre-ville de Libercourt porte une ambition forte en matière de développement durable et souhaite être exemplaire dans la mise en œuvre de la conception jusqu'à sa mise en œuvre, pendant la phase de travaux.

Afin de répondre aux ambitions de la Ville sur ce sujet, les 3 enjeux fondamentaux suivants ont été ciblés :

- Neutralité carbone
- Bien-être des populations
- Respect des milieux naturels et humains

Voir grille co-construction en annexe 17 page 782

La consommation de terres : le projet prend place sur un site dégradé, déjà artificialisé, et permettra de le revaloriser d'un point de vue urbain, environnemental et paysager, avec aucune consommation de foncier naturel ou agricole.

La gestion des eaux pluviales : principe d'infiltration respecté (Voir page 23 de la notice technique - Annexe 9 page 36)

La pollution des sols : plan de gestion de la pollution réalisé (Voir annexe 16 page 298)

La biodiversité : adaptation des plannings de travaux, installations de nichoirs et gîtes sur les bâtiments, nombreuses plantations arborées, arbustives et herbacées, à base d'essences locales et gérée de manière différenciée. (Voir diagnostic écologique en annexe 13 page 229)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le centre-ville de Libercourt se présente telle une enclave urbaine contrainte par de grandes infrastructures routières et ferroviaires qui provoquent autant de ruptures physiques que visuelles. Le site dans son périmètre le plus large, pâtit de son passé industriel et renvoie l'image d'une friche polluée « inhabitable et inappropriable ». Pour autant, ces terrains sont un atout et doivent être appréhendés comme un site majeur pour la commune, un vecteur d'attractivité et d'animation à valoriser au sein de la ville et à l'échelle de l'agglomération. Le projet constitue donc une reconquête urbaine et environnementale d'un site dégradé, pour lequel la possibilité de ne pas réaliser une étude d'impact faciliterait la mise en oeuvre

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MACIEJASZ

Prénom DANIEL

Qualité du signataire MAIRE

À LIBERCOURT

Fait le 08/11/2024



Signature du (des) demandeur(s)





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

(Novembre 2024)

Requalification du centre-ville de Libercourt (62)

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la municipalité a engagé un projet de renouvellement urbain majeur destiné à redonner une nouvelle centralité à la ville, dépourvue d'un vrai centre-ville.

Le projet urbain est adossé à l'aménagement du pôle d'échanges du côté de la gare à la requalification de la friche dite « Lassailly » composant ce secteur à l'est de la voie ferrée. Il a pour objectif de créer autour du pôle gare des fonctionnalités de centre-ville par la valorisation d'un maillage urbain, la requalification des espaces publics, la définition des éléments de programmation (logements, équipements et services) nécessaires au renouvellement de l'image et au fonctionnement de la ville.

Il s'agit de créer les espaces publics permettant la construction de logements et l'implantation de commerces et services afin de proposer une offre en adéquation avec la forte demande sur le secteur.

Le projet prévoit la qualification des espaces publics « cœur de ville » située face au pôle administratif comprenant une place publique à vocation polyvalente, permettant notamment l'installation d'étals de marché certains jours marquant la centralité des lieux et faisant ainsi la connexion avec le futur parvis de l'Hôtel de ville et celui du futur Centre Culturel en construction.

Cependant, une partie de la zone concernée par ce projet est située sur une ancienne friche industrielle, site d'exploitation de distillation de goudrons de houille par les sociétés Huiles Goudrons et Dérivés et LASSAILLY réunies. Cette zone est grevée par une servitude d'utilité publique au profit de l'Etat qui impose notamment le maintien de l'étanchéité superficielle du site. Une première EQRS (Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires) a confirmé en 2016 la compatibilité du sous-sol au droit de l'ancien site industriel avec le projet d'aménagement envisagé par la ville de Libercourt à la condition que les terres décaissées pour la réalisation des aménagements et, le cas échéant, impactées par la pollution, soient acheminées puis traitées vers des filières spécialisées.

La collectivité a donc confié ce projet au groupement de maîtrise d'œuvre EGIS / KVDS / URBANIA. Il intégrera une démarche Haute Qualité Environnementale par la définition des niveaux d'exigences à atteindre tout au long de l'opération. L'aménagement du secteur du centre-ville s'inscrira pleinement dans une démarche de valorisation au travers des 4 grands engagements et des 19 thématiques composant le référentiel. La qualité énergétique des futures constructions sera à valoriser par les porteurs de projet afin de perdurer cette qualité environnementale.

Cf. Annexe 8 « Note d'aménagement urbain et paysager » page 23

Plan de Gestion (Cf. Annexe 16 page 298)

Le site industriel de l'ancienne usine à goudron, répertorié dans la base de données BASOL des sites et sols pollués ou potentiellement pollués, a fait l'objet d'une étude de la pollution des sols et d'un plan de gestion basé sur la réalisation d'une campagne d'investigation sur les sols, eaux souterraines, les gaz des sols et l'air ambiant.

Conformément à la méthodologie nationale au regard de la sensibilité saisonnière du milieu gaz des sols :

- **Une première campagne hivernale en novembre 2022**
- **Une seconde campagne estivale en août 2023,**

Trois plans de gestion de la pollution et d'analyse des risques résiduels portant sur les logements nord, les espaces publics et la maison médicale, **ont été élaborés en août 2024**. Les recommandations présentées dans ces documents seront suivies dans le cadre de ce projet.

Un Plan de Conception des Travaux (PCT) sera développé une fois le scénario retenu, afin de préciser le dimensionnement et le coût des travaux, ainsi que d'évaluer la faisabilité des techniques de dépollution sur le site.

Gestion des eaux pluviales (Cf. Annexe 9 page 36)

Le projet respectera au maximum la réglementation de gestion des eaux pluviales à la parcelle selon les capacités infiltrantes des terrains. Toutefois, il prévoit également d'étudier la possibilité de déroger à l'interdiction d'infiltration des eaux de pluie au sein du périmètre concerné dans le périmètre de l'arrêté de SUP de 2016, ce qui nécessitera une consultation des services de l'État eu égard à la nature des sols.

L'approche par infiltration au plus proche de la source, en tenant compte des contraintes juridiques et environnementales, montre une volonté de gestion locale de l'eau de la part de la Commune. Une réunion s'est tenue à la sous-préfecture de Lens le 18 septembre 2024 avec les différents acteurs administratifs afin d'aider à affiner et valider cette démarche collaborative pour garantir que l'approche choisie respecte bien les exigences locales et environnementales.

Prévention des risques liés au bruit

- Le site du projet est concerné par des secteurs affectés par le bruit généré par la voie SNCF. Une étude d'analyse du bruit résiduel existant a été menée en juillet 2024 (EURO db acoustique) et plusieurs mesures concrètes seront suivies pour répondre aux enjeux acoustiques et réduire les nuisances sonores liées au trafic ferroviaire et routier.

Ces mesures induisent :

La mise en place d'écrans acoustiques : Ce dispositif sous forme de mur ou de merlon permettra de diminuer le bruit à la source, offrant une réduction globale des nuisances sonores sur l'ensemble de la parcelle, en complément de l'isolation individuelle des bâtiments.

L'aménagement paysager à visée acoustique : Des aménagements paysagers, incluant des talus ou des plantations d'arbres et de végétation dense, seront également mis en place pour atténuer les bruits en créant une barrière naturelle entre les sources sonores et les habitations.

L'orientation et la conception des bâtiments : La disposition des bâtiments sera optimisée pour limiter l'exposition directe au bruit. Par exemple, les façades les plus sensibles aux nuisances seront orientées à l'opposé des voies bruyantes, et les espaces de vie extérieurs seront protégés par la configuration du projet.

Ces mesures combinées viseront à assurer une bonne qualité de vie pour les futurs occupants en réduisant les nuisances sonores à la source et en garantissant une isolation acoustique efficace des bâtiments.

- Concernant la présence du futur Centre Culturel et de la halle couverte, le bâtiment labellisé PassivHaus a été étudié à dessein et une isolation phonique de la partie école de musique est intégrée. S'agissant de la halle couverte, elle sera à destination des commerçants du marché hebdomadaire ainsi qu'un lieu de repos.

Mobilité/Stationnement (Cf. Annexe 18 page 796)

Une étude spécifique sur les enjeux de mobilité a été réalisée par Egis en juillet 2024 afin d'appréhender le fonctionnement circulaire actuel du secteur, l'impact du projet en matière de génération de trafic (et ses répercussions sur le réseau routier) et en matière de besoin en stationnement (et ses répercussions sur l'offre existante) et de démontrer la cohérence du projet au regard de la stratégie de mobilité à l'échelle communale et intercommunale.

L'intégration de l'étude de mobilité avec le bilan de l'offre de stationnement sous forme de schéma cartographique permet de mieux visualiser les impacts sur la circulation et le stationnement dans le cadre du projet.

La mutualisation des ouvrages de stationnement, solution tout à fait envisageable et bénéfique, sera étudiée dans le cadre du projet. Elle permettra effectivement d'optimiser l'utilisation des espaces disponibles en ouvrant la voie à des aménagements comme des espaces verts ou des équipements favorisant la mobilité douce.

Conclusion de l'étude en matière de stationnement :

Bilan de l'offre de stationnement

Voici le tableau détaillant l'évolution de l'offre de stationnement :

	Capacité actuelle	Capacité projetée	Delta
Secteur place de l'hôtel de ville 1	51	0	-51
Secteur place de l'hôtel de ville 2	11	3	-8
Secteur place de l'hôtel de ville 3	16	14	-2
Parking rue Quinet/St-Ghislain	110	80	-30
Stationnement rue Quinet	25	0	-25
Parking TER	35	40	5
Stationnement rue Quinet arrière gare 1	5	6	1
Stationnement rue Quinet arrière gare 2	6	2	-4
Stationnement rue Quinet arrière gare 3	5	6	1
TOTAL	264	151	-113



REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE
COMMUNE DE LIBERCOURT
ANNEXES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Liste de annexes obligatoires :

ANNEXE 1 - Document CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

ANNEXE 3 – Plan de situation

ANNEXE 4 – Photographies de la zone d'implantation

ANNEXE 5 – Plan de l'existant - Plan masse – Plans des liaisons piétonnes, cyclables, et bilan de stationnements publics et privés avant et après projet – Plans des plantations - Perspectives

ANNEXE 6 – Plan des abords du projet

ANNEXE 7 – Localisation des sites Natura 2000

Liste des annexes complémentaires :

ANNEXE 8 – Note d'aménagement urbain et paysager (KVDS/URBANIA – Déc 2023)

ANNEXE 9 – Notice technique et réglementaire (EGIS/KVDS – Nov 2023)

ANNEXE 10 – Programmation du bâti (KVDS – Juin 2022)

ANNEXE 11 – Diagnostic urbain, architectural et paysager (KVDS/URBANIA – Oct 2021)

ANNEXE 12 – Diagnostic technique du site (EGIS/ - Oct 2021)

ANNEXE 13 – Diagnostic écologique du site et étude zone humide (AUDDICE – Déc 2023)

ANNEXE 14 – Cartographie bruit cumulé (CAHC – 2011)

ANNEXE 15 – PPRn Inondation

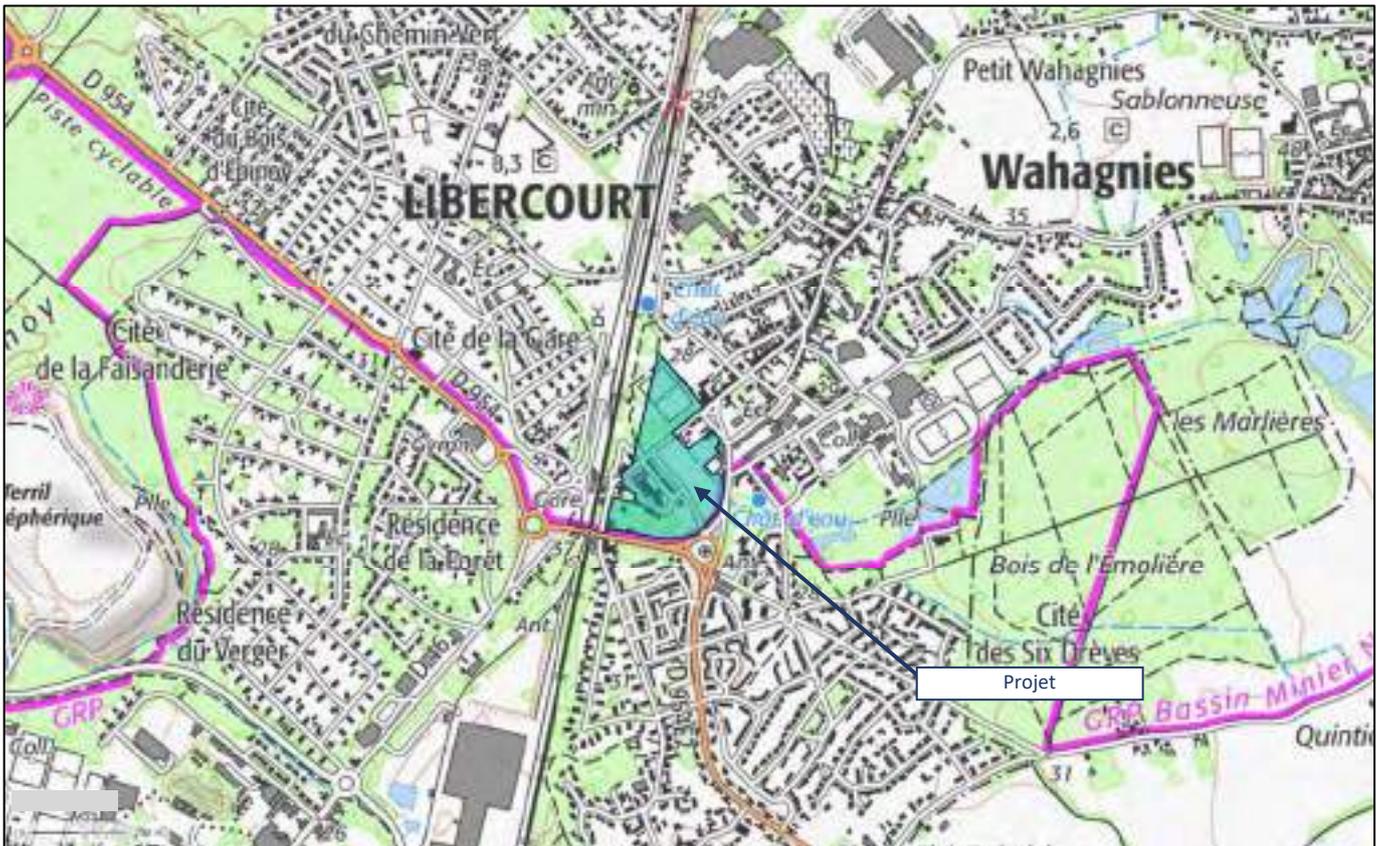
ANNEXE 16 – Plans de gestion de la pollution des logements nord, de la maison médicale, et des espaces publics (EGIS – Aout 2024)

ANNEXE 17 – Note développement Durable et grille éco-construction

ANNEXE 18 – Etude de mobilité (Egis Aout 2024)

ANNEXE 19 – Analyse du bruit résiduel existant (Juillet 2024)

ANNEXE 3



Localisation du site sur fond IGN



Localisation du site sur photo aérienne

ANNEXE 4
Vues du site (Oct 2021 – KVDS)



VILLE DE LIBERCOURT

Section

PLAN TOPOGRAPHIQUE

Aménagement du Centre Ville et Abords

Modèle de plan au V.S.F. Système U.S.A. EP
Déterminé GPS au 1/5000

Projet de plan au V.S.F. Système U.S.A. EP
Déterminé GPS au 1/5000

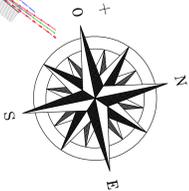
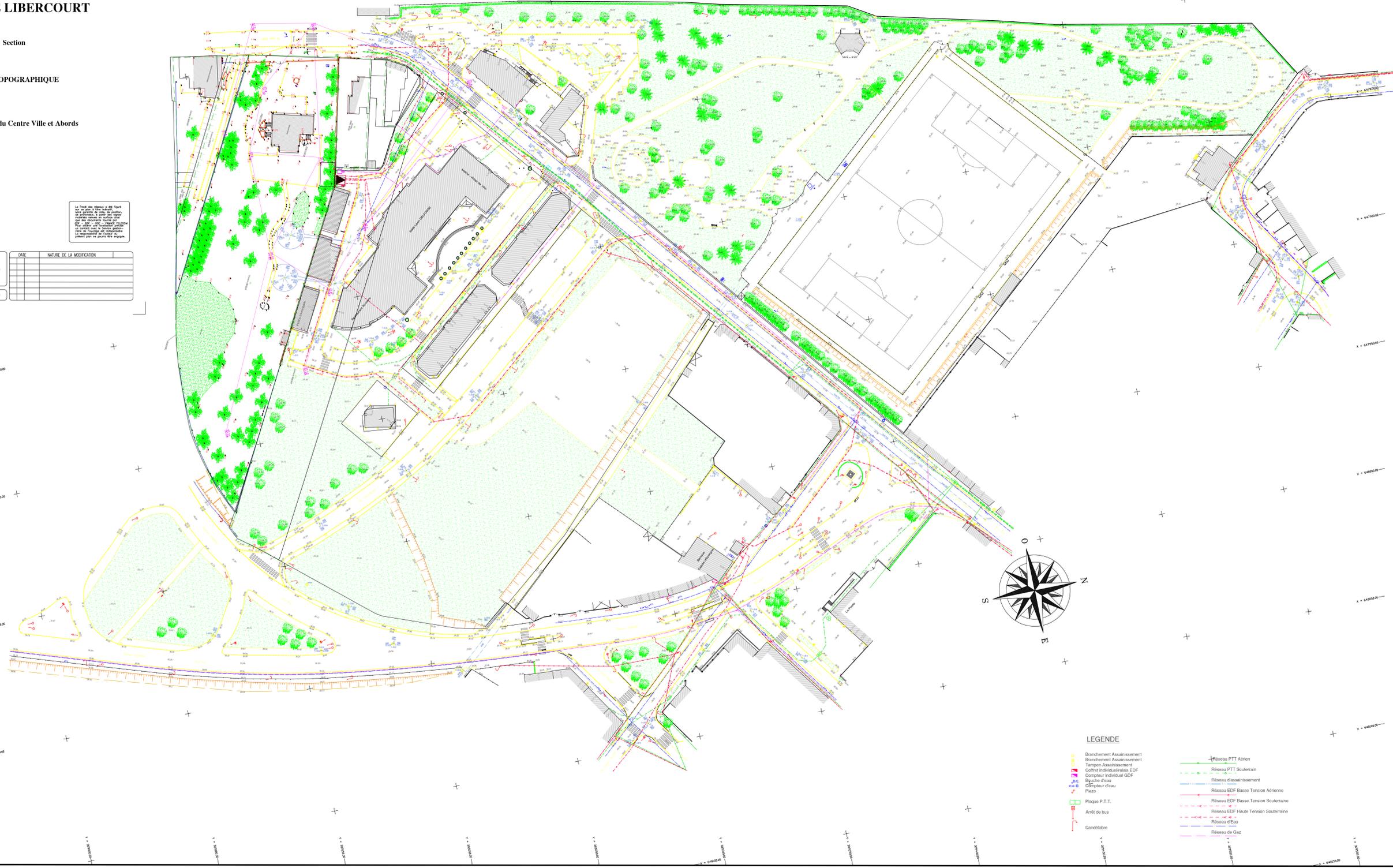
Dossier n° 545001

Echelle : 1/500

DATE	NATURE DE LA MODIFICATION

Dessiné en Avril 2015
par M. JADY MIGNET
Géomètre-Lévit
1, Rue Foch de Pressard
B.P. 21 - 54501 LIBERCOURT
Tél. : 03 83 13 86 13
Fax : 03 83 13 86 13
mignet@jady.com

Le plan est établi en 2D
sur un terrain plat. Les
hauteurs sont indiquées
en mètres au-dessus du
niveau de la mer. Les
cotes sont indiquées en
mètres au-dessus du
niveau de la mer. Les
cotes sont indiquées en
mètres au-dessus du
niveau de la mer.



LEGENDE

- Branchement Assainissement
- Branchement Assainissement
- Tampion Assainissement
- Coffret individuel EDI
- Compteur individuel GDF
- Bac à sable
- Compteur d'eau
- Pièce
- Plaque P.T.T.
- Arrêt de bus
- Candélabre
- Réseau P.T.T. Aérien
- Réseau P.T.T. Souterrain
- Réseau d'assainissement
- Réseau EDI
- Réseau EDI Basse Tension Aérienne
- Réseau EDI Basse Tension Souterraine
- Réseau EDI Haute Tension Souterraine
- Réseau d'Eau
- Réseau de Gaz

PLACES & PARVIS PRINCIPAUX

- Dallage en granite Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat) ép : 8 cm, finition : dessus flammé, reste scié longueur : libre (40/80 cm), largeur : 10 et 15 cm
- Pavés en granite Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat) ép : 8cm, finition : dessus flammé, reste scié longueur : libre (14/28), largeur : 14cm
- Dallage en granite Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat) ép : 8 cm, finition : dessus flammé, reste scié longueur : 80 cm, largeur : 15 cm

REVETEMENTS

VOIRIES & STATIONNEMENTS

- Enrobé noir 0/10 en voirie
- Enrobé ocre 0/10 en voirie et stationnements
- Pavés en granite Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat) ép : 8cm, finition : dessus flammé, reste scié longueur : libre (14/28), largeur : 14cm
- Pavés béton gris clair joints engazonnés 30x7,8 + ergots 2,2cm ép.10cm mini mélange terre pierre
- Mélange terre pierre pour stationnement événementiel

TROTTOIRS & PIETONNIERS

- Enrobé ocre 0/6
- Pavés en granite Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat) ép : 8cm, finition : dessus flammé, reste scié longueur : libre (14/28), largeur : 14cm
- Sable stabilisé concassé de Feracues ép. 4cm mini - Gravier 0/2 CC I
- Piste finlandaise en écorces de pins maritimes ép. moyenne de 15cm - calibre 35/45mm.
- Pas japonais béton préfa GDM Nueva Nero Pur ép. 8cm mini longueur : 1m Largeur : 40cm

MOBILIER

- Banc et banquette
- Banc monolithique béton cintré
- Transat simple
- Transat double
- Potelet fixe PMR
- Potelet amovible
- Borne rétractable
- Barrière de sécurité
- Appui vélo
- Corbeille
- Jardinière
- Dalle signal podotactile
- Dalle signal piste cyclable
- Dalle chasse roue
- Bornes forains type REDILEC I FORUM 3 à 6 PC 16 A et 1 PC 32 A + AEP par borne
- Bornes rechargement véhicules électriques
- Main courante d'escalier htr 1m10 section tubulaire en acier Ø 80mm
- Garde-corps passerelle et rampes htr 1m10 section tubulaire en acier Ø 80mm
- Clôture treillis soudé | Htr 1m50
- Clôture barraudage | Htr 1m50
- Portillon piéton | Htr 1m20

MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE DE LIBERCOURT (62)

MAÎTRE D'OUVRAGE VILLE DE LIBERCOURT	BUREAU D'ETUDE / VRD: EGIS VILLES & TRANSPORTS 165 avenue de la Mairie - CS 32005 59702 Marcq en Barrois Cedex tel : 03 20 99 24 19
ARCHITECTE URBANISTE: KVDS	PAYSAGISTE: URBANIA 20 rue Jean Jacques 59003 Lauen-Plaque
BUREAU D'ETUDE / SITES ET SOLS POLLUÉS EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT	ENVIRONNEMENT: AUDDICE ENVIRONNEMENT ZAC du Chevallier 5 rue des Moutilles 59286 Rosas-Warendin
BIODIVERSITE: AUDDICE BIODIVERSITE	EXPERT HQE ELIOT 4 rue Diderote Barbut 59150 Mouscron

PLAN D'AMENAGEMENT

EMETTEUR	PHASE	NUMERO DU PLAN	ECHELLE	IND
ATELIER KVDS	APD	22	1/500	1



PLAN MASSE | éch 1/2000^{ème}



PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT | éch 1/1000^{ème}

- PLACES & PARVIS PRINCIPAUX**
- Dallage en granite Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat) ép : 8 cm, finition : dessus flammé, reste scié longueur : libre (4/28), largeur : 10 et 15 cm
 - Pavés en granite Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat) ép : 8 cm, finition : dessus flammé, reste scié longueur : libre (14/28), largeur : 14 cm
 - Dallage en granite Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat) ép : 8 cm, finition : dessus flammé, reste scié longueur : 80 cm, largeur : 15 cm

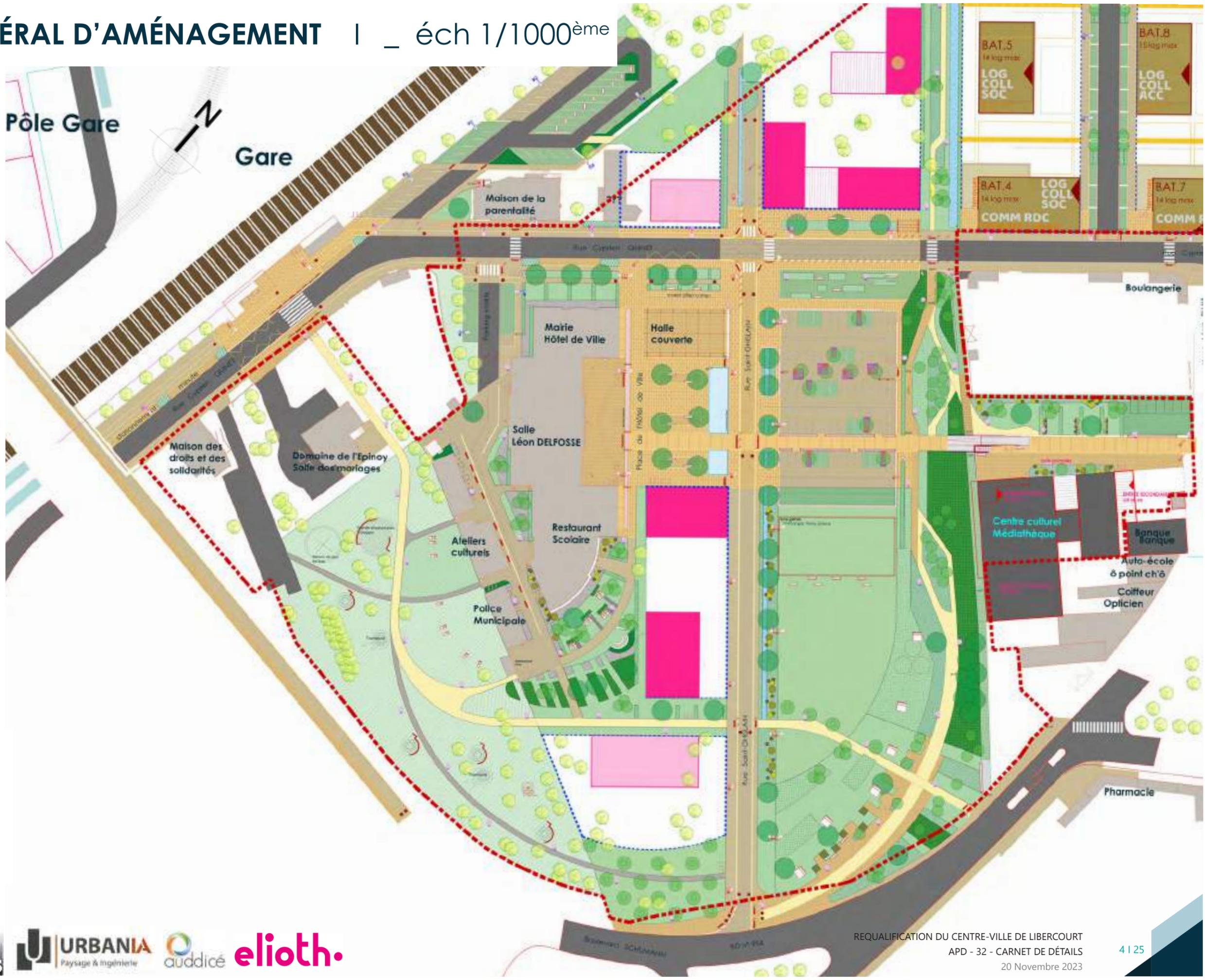
- VOIRIES & STATIONNEMENTS**
- Enrobé noir 0/10 en voirie
 - Enrobé acre 0/10 en voirie et stationnement
 - Pavés en granite Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat) ép : 8 cm, finition : dessus flammé, reste scié longueur : libre (14/28), largeur : 14 cm
 - Pavés béton gris clair joints engazonnés 30x7,8 + engoût 2,2cm ép. 10cm mini mélange terre pierre
 - Mélange terre pierre pour stationnement événementiel

- TROTTOIRS & PIETONNIERS**
- Enrobé acre 0/6
 - Pavés en granite Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat) ép : 8 cm, finition : dessus flammé, reste scié longueur : libre (14/28), largeur : 14 cm
 - Sable stabilisé concassé de Ferques ép. 4cm mini - Gravier 0/2 CC1
 - Piste finlandaise en écorces de pins maritimes Ep. moyenne de 15cm - calibre 35/45mm.
 - Pavé granola béton porlo GDM Nuova Nero Pur ép. 8cm mini longueur : 1m largeur : 40cm

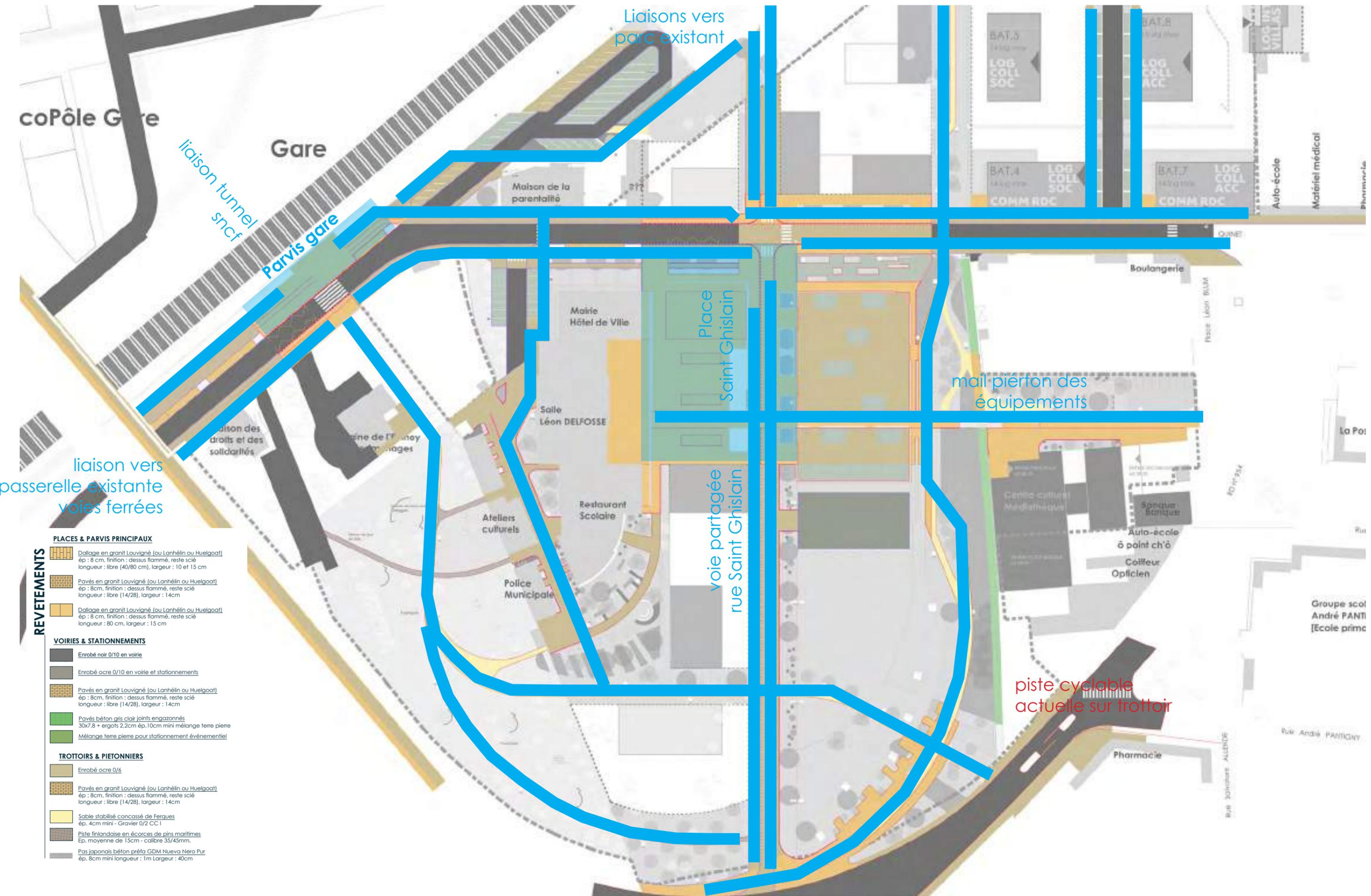
- MOBILIER**
- Banc et banquettes
 - Banc monolithe béton ciré
 - Transat simple
 - Transat double
 - Potieret fixe P&H
 - Potieret amovible
 - Borne attractable
 - Bornes de sécurité
 - Appui vélo
 - Corbeille
 - Jardinière
 - Dalle signal podotactile
 - Dalle signal piste cyclable
 - Dalle chasse route
 - Bornes forains type REFLEC 1 FORUM 3 à 6 FC 14 A et 1 FC 32 A + AEP par borne
 - Bornes rechargement véhicules électriques
 - Main courante d'escalier Hr 1m10 section tubulaire en acier Ø 80mm
 - Garde-corps passerelle et rampes Hr 1m10 section tubulaire en acier Ø 80mm
 - Câble treillis soudé | Hr 1m50
 - Câble barraudage | Hr 1m50
 - Portillon piéton | Hr 1m20

- PAYSAGE**
- Massif graminées, vivaces EAU 1 (rue St Omer et rue prolongée)
 - Massif graminées, vivaces EAU 2 (rue à goudron)
 - Massif graminées, vivaces HORTICOLE 1 (parvis Marie)
 - Massif graminées, vivaces HORTICOLE 2 (en banc hors-axe)
 - Massif graminées, vivaces HORTICOLE 3 (abords centre socio-culturel)
 - Massif graminées, vivaces HORTICOLE 4 (arrière équipements)
 - Massif graminées, vivaces comestibles (inter quartiers - rue Quinet)
 - Haie talus
 - Plantations hélophytes
 - Massif arbustif
 - Parcelle de culture annuelle (lin. moutarde...)
 - Prairie fleurie EAU 1
 - Prairie fleurie phytoremédiation
 - Prairie fleurie vergers
 - Prairie fleurie mellifère annuelle (lin. moutarde...)
 - Carré gourmand (carré potager)
 - Plantes grimpances
 - Arbustes
 - Parking vert
 - Arbre fruitier (essences régionales) en pot
 - Arbre éléphant multi troncs
 - Arbre tige

- ECLAIRAGE**
- Candélabre type 1 VOIRIE**
modèle : Ensemble Y10 suspendue (SELUX)
Simple feu Hr 8m | source 48LED
 - Candélabre type 2 VOIRIE SECONDAIRE**
modèle : Ensemble Y10 latérale (SELUX)
Simple feu Hr 6m | source 24LED
 - Candélabre type 3 PLACE & PARVIS**
modèle : Colonne lumineuse Line latérale (SELUX)
double feu Hr 6m/10m | réflecteurs gold source optique M3 + 2xM12LED
 - Candélabre type 4 VOIRIE PARTAGÉE**
modèle : Colonne lumineuse Line latérale (SELUX)
Simple feu Hr 6m | source optique M4LED
 - Candélabre type 5 PIETON & PARC**
modèle : Ensemble Y10 top (SELUX)
Simple feu Hr 5m | source 24LED
 - Balisage PIETON & PARC**
modèles : balise lumineuse XXXX
encasté sol / mur | source LED 18W



CONNEXIONS _ Liaisons piétonnes principales



Liaisons vers parc existant

liaison tunnel sncf
Parvis gare

mail piéton des équipements

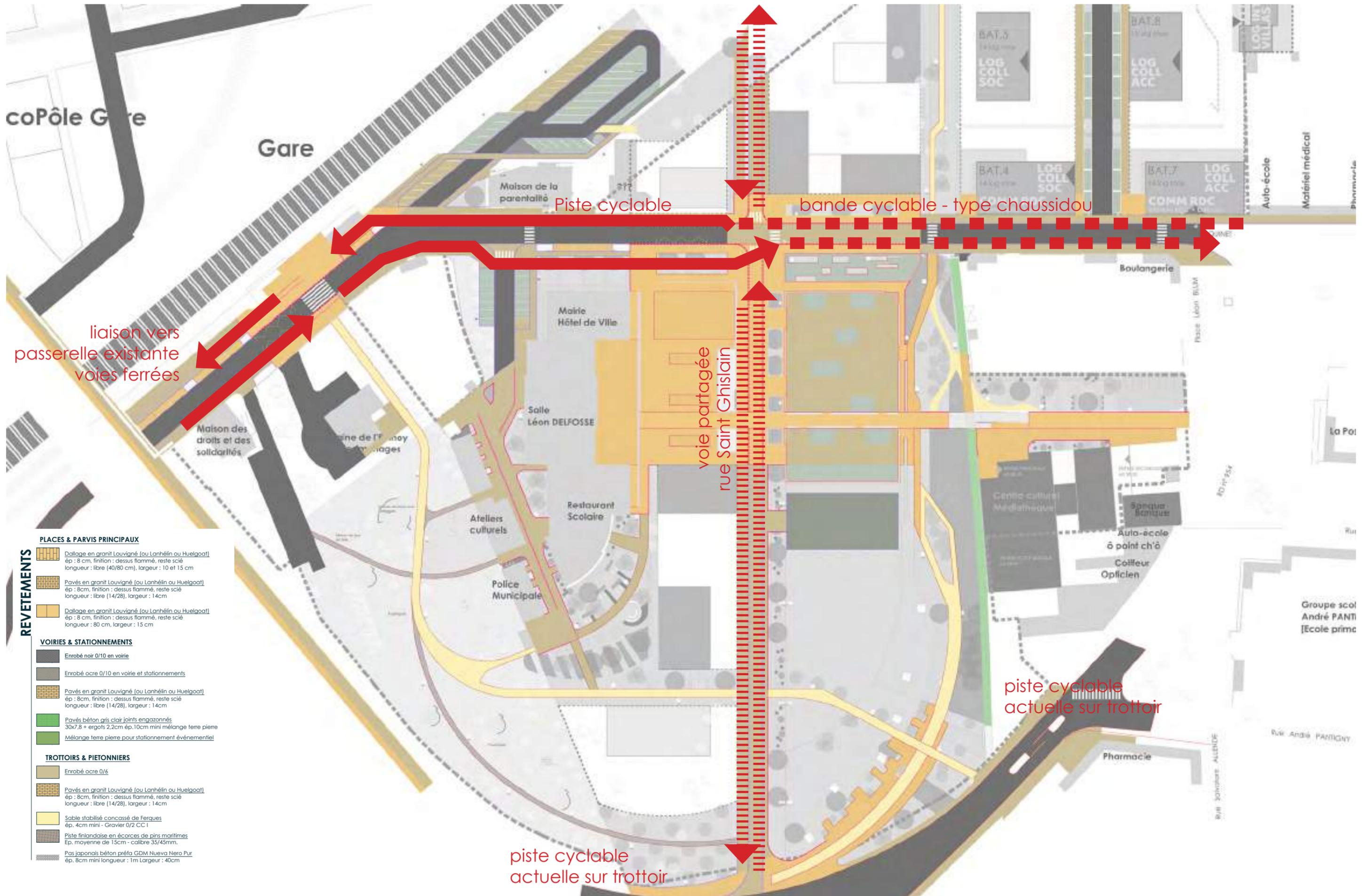
liaison vers passerelle existante voies ferrées

piste cyclable actuelle sur trottoir

REVETEMENTS

- PLACES & PARVIS PRINCIPAUX**
- Dallage en granit Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat)
ép : 8 cm, finition : dessus flammé, reste scié
longueur : libre (40/80 cm), largeur : 10 et 15 cm
 - Pavés en granit Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat)
ép : 8cm, finition : dessus flammé, reste scié
longueur : libre (14/28), largeur : 14cm
 - Dallage en granit Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat)
ép : 8 cm, finition : dessus flammé, reste scié
longueur : 80 cm, largeur : 15 cm
- VOIRIES & STATIONNEMENTS**
- Enrobé noir 0/10 en voirie
 - Enrobé ocre 0/10 en voirie et stationnements
 - Pavés en granit Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat)
ép : 8cm, finition : dessus flammé, reste scié
longueur : libre (14/28), largeur : 14cm
 - Pavés béton gris clair joints engazonnés
30x7,8 + ergots 2,2cm ép.10cm mini mélange terre pierre
 - Mélange terre pierre pour stationnement événementiel
- TROTTOIRS & PIETONNIERS**
- Enrobé ocre 0/6
 - Pavés en granit Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat)
ép : 8cm, finition : dessus flammé, reste scié
longueur : libre (14/28), largeur : 14cm
 - Sable stabilisé concassé de Ferques
ép. 4cm mini - Gravier 0/2 CC1
 - Piste finlandaise en écorces de pins maritimes
Ep. moyenne de 15cm - calibre 35/45mm.
 - Pas japonais béton préfa GDM Nueva Nero Pur
ép. 8cm mini longueur : 1m Largeur : 40cm

CONNEXIONS _ Liaisons cyclables principales



PLACES & PARVIS PRINCIPAUX

- Dallage en granit Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat)
ép : 8 cm, finition : dessus flammé, reste scié
longueur : libre (40/80 cm), largeur : 10 et 15 cm
- Pavés en granit Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat)
ép : 8cm, finition : dessus flammé, reste scié
longueur : libre (14/28), largeur : 14cm
- Dallage en granit Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat)
ép : 8 cm, finition : dessus flammé, reste scié
longueur : 80 cm, largeur : 15 cm

VOIRIES & STATIONNEMENTS

- Enrobé noir 0/10 en voirie
- Enrobé ocre 0/10 en voirie et stationnements
- Pavés en granit Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat)
ép : 8cm, finition : dessus flammé, reste scié
longueur : libre (14/28), largeur : 14cm
- Pavés béton gris clair joints engazonnés
30x7,8 + ergots 2,2cm ép.10cm mini mélange terre pierre
- Mélange terre pierre pour stationnement événementiel

TROTTOIRS & PIETONNIERS

- Enrobé ocre 0/6
- Pavés en granit Louvigné (ou Lanhélin ou Huelgoat)
ép : 8cm, finition : dessus flammé, reste scié
longueur : libre (14/28), largeur : 14cm
- Sable stabilisé concassé de Ferques
ép. 4cm mini - Gravier 0/2 CC1
- Piste finlandaise en écorces de pins maritimes
Ep. moyenne de 15cm - calibre 35/45mm.
- Pas japonais béton préfa GDM Nueva Nero Pur
ép. 8cm mini longueur : 1m Largeur : 40cm



Ech : 1/2 000



Chiffre mis en comparatif dans le bilan du stationnement public projeté

	Nombre de places
Proche Mairie	env 250
Périmètre centre-ville étendu	env 180
Secteur PEM et gare	env 200
Project parking centre-ville	env 360



Parking existant SNCF repris
= **46 places**

Stationnement longitudinal
rue Quinet = **11 places**

Stationnement minute
Pôle culturel = **7 places**

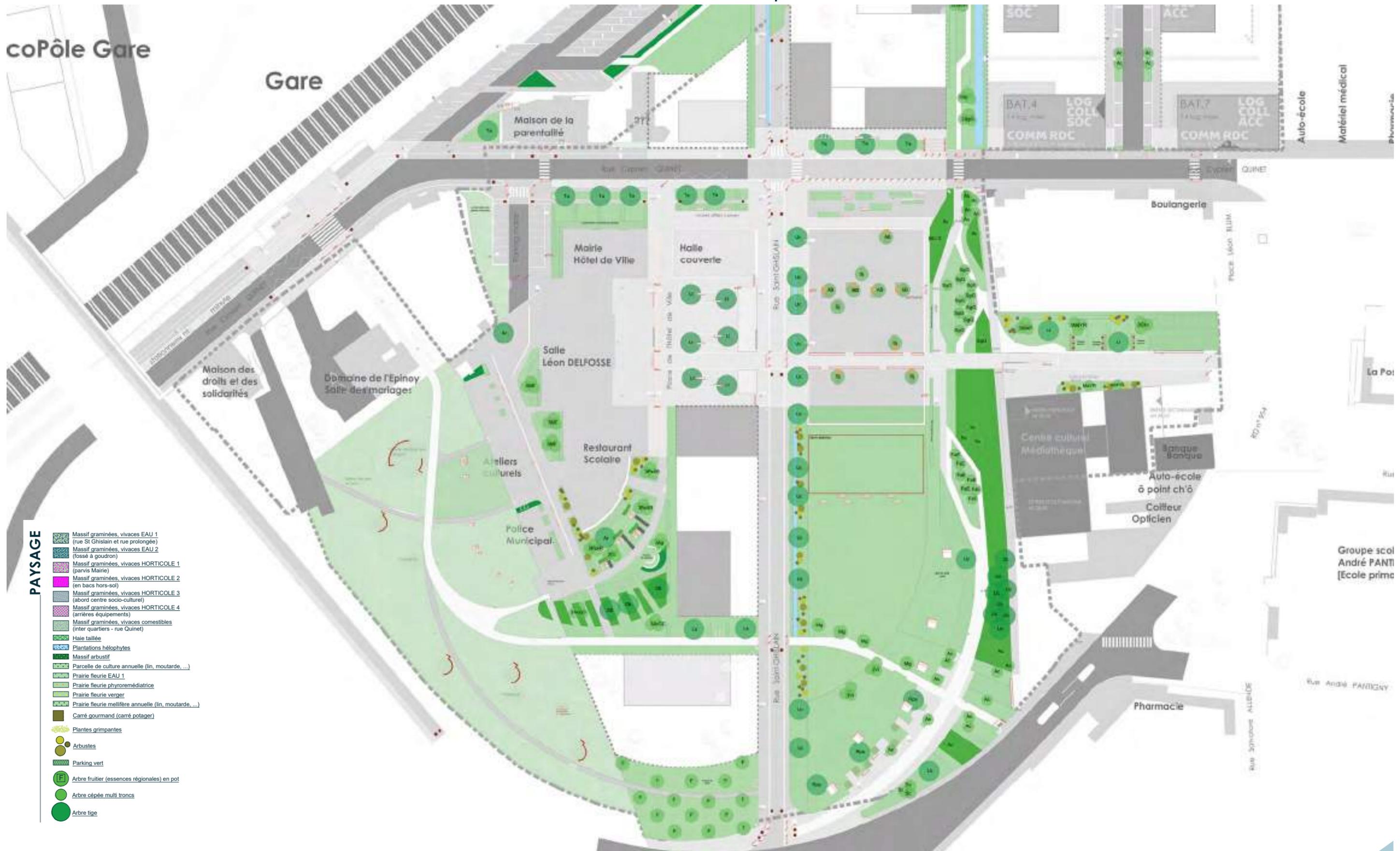
Place évènementielle
stationnée = **78 places**

Parking compensatoire
évènement = **28 places**

Parking police = **2 places**

Bilan public
= **172 places**

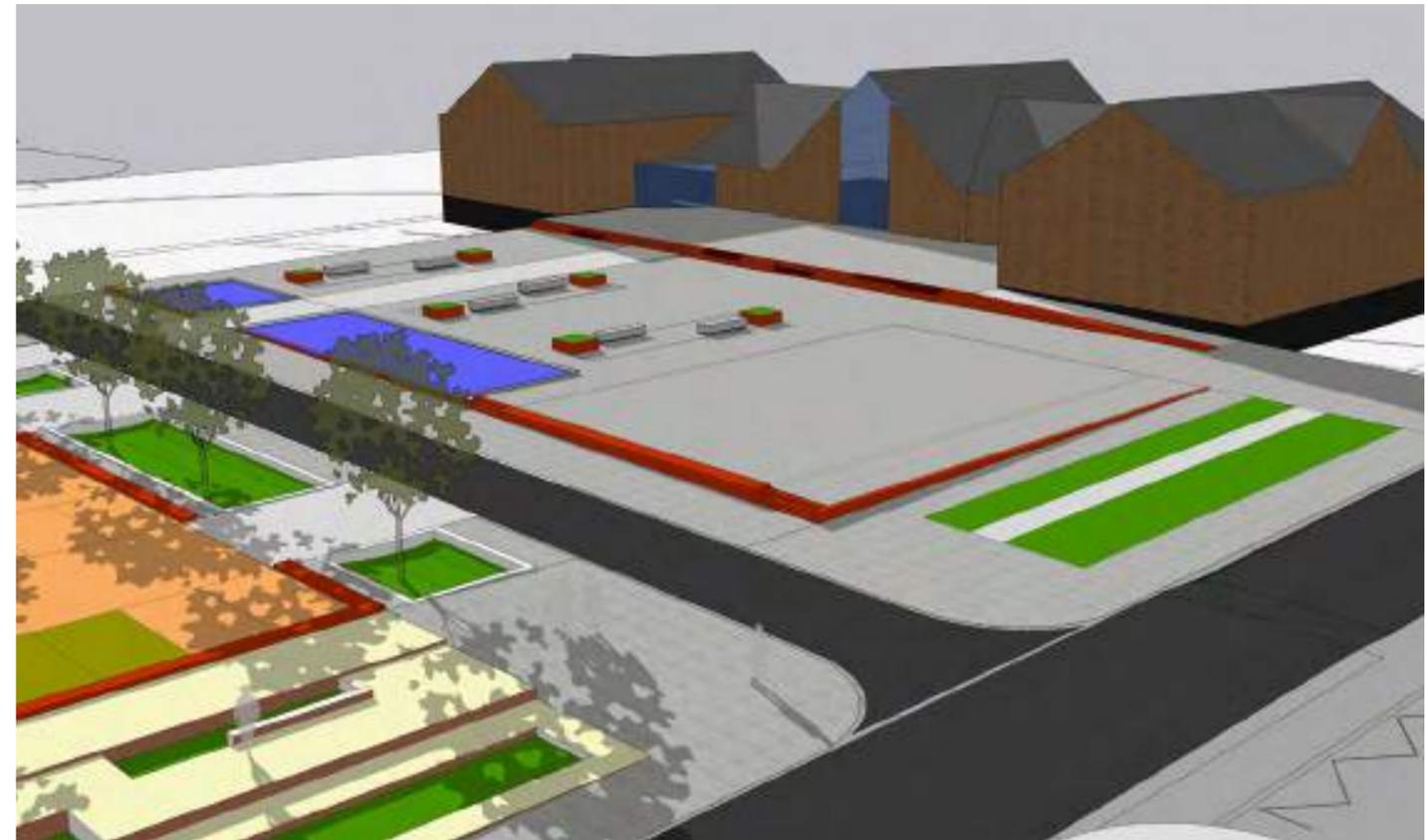
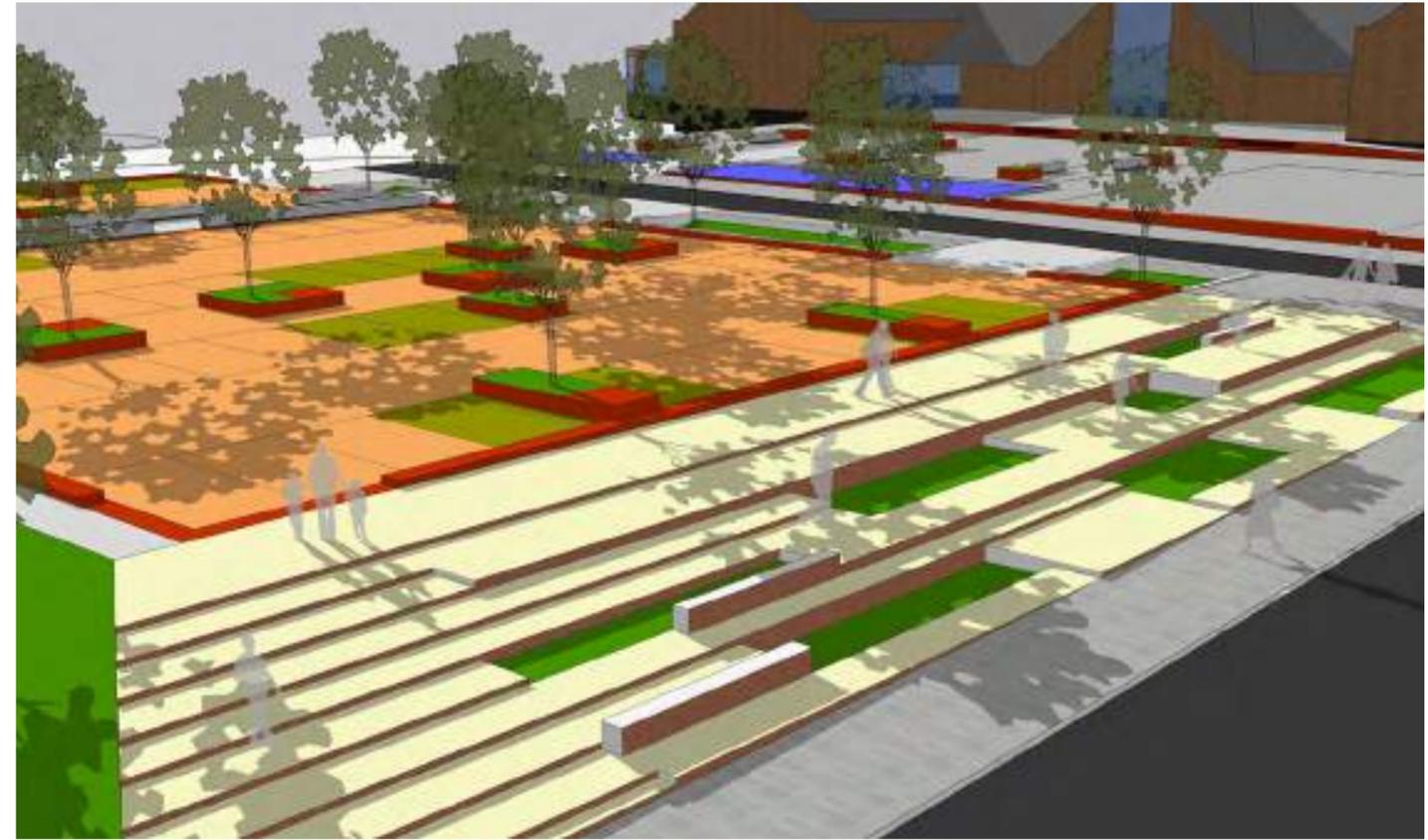
LES PLANTATIONS & LE MOBILIER URBAIN | Plan de plantation et mobilier urbain



➤ VUES 3D DU PROJET



➤ VUES 3D DU PROJET - MAQUETTE APD



ANNEXE 6

Les abords du site

